



Chanteloup-en-Brie, le 29 septembre 2016.

LE MAIRE

Réf: DG-MO/TM/C_2016-09-002

MODULE CREATION

M. Patrice Hamon
Parc d'activités de la Gaufracie Est
22 230 LOSCOUET-SUR-MEU

ENVOI EN RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION N° 1A 123 764 9135 1

Objet : Demande de mise en conformité de l'extension de l'école du Cantou à la réglementation incendie.

Monsieur,

Au titre du marché n°2015-001 notifié le 11 septembre 2015 relatif notamment aux travaux d'extension de l'école du Cantou, votre entreprise s'est engagée à livrer un bâtiment pour une mise en service à la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2016.

La commission de sécurité du 7 septembre 2016 qui s'est déroulée à la Sous-Préfecture de Torcy a émis un avis défavorable sur l'extension scolaire de l'école du Cantou.

Lors de cette commission, les éléments présentés n'ont pas permis de justifier de la conformité de la construction réalisée à la réglementation incendie en vigueur. L'article CO 15, modifié par arrêté du 2 février 1993 (- art. Annexe, v. init. en dernier lieu) du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) approuvé par l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP, n'est pas respecté sur le point suivant :

« - les matériaux de construction et les aménagements immobiliers, à l'exception de portes fenêtrées et revêtements, sont en matériaux incombustibles »

Dans ces conditions, la Mairie de Chanteloup-en-Brie demande à votre entreprise d'exécuter les travaux nécessaires pour mettre en conformité l'extension du Cantou dans les plus brefs délais.

A cet effet, votre courrier de réponse, à nous retourner sous 7 jours ouvrés à compter de la réception des présentes, sera accompagné d'une note méthodologique et technique décrivant la nature des opérations à mener pour y parvenir. Ce n'est qu'après avoir reçu un avis favorable du contrôleur technique et de l'officier préventionniste instruisant le dossier pour la commission de sécurité sur cette proposition que les travaux de reprise pourront commencer.

D'autre part, vous incluez un calendrier d'intervention détaillé prenant en compte l'obligation d'intervenir uniquement pendant les vacances scolaires.

Comptant sur votre diligence, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre salutation distinguée.

Le Maire,

Marcel GUILLES



Copie : EPA MARNE